

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Présents : Mmes PONCHAUX – TALFER – JACQMIN – MM. BONDELU – DESPREZ – BOSSU – BONAMY – FLEURIE – BAR – Mmes MAZINGHIEN – DRUELLE – VANDENABEELE – MM. BOUTRY – DUPONT – DESCAMPS – BRUNELLE – Mmes QUINZAIN – MALBRANQUE – BONTE et DELPORTE (20 présents).

Absents, excusés :

M. CATTEZ, pouvoir à M. DESPREZ.

Mme WINTER, pouvoir à Mme MALBRANQUE (2 pouvoirs).

Madame le Maire informe le conseil municipal de la parution du décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire publiques, au journal officiel du 28 juin 2017.

Ce décret autorise la remise en place de la semaine des 4 jours. Cette possibilité doit faire l'objet d'une demande de dérogation auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, avec délibération pour donner l'avis du conseil municipal.

Les deux conseils d'écoles du groupe scolaire SIMONS se réuniront ce mardi 04 juillet 2017 pour procéder à un vote.

Il semblerait que les parents des élèves soient favorables à la semaine scolaire de 4 jours. Toutefois, il y a obligation d'attendre la décision des conseils d'écoles.

Monsieur PRATH, Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale, a fait parvenir un courrier au Maire, suite à la publication du décret au Journal Officiel. Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (D.A.S.E.N.), nouvellement nommé, souhaite examiner l'ensemble des demandes de dérogation pour le 10 juillet 2017. Ces demandes doivent avoir été approuvées conjointement par le conseil municipal et les conseils d'écoles, et envoyées à Monsieur PRATH pour le 07 juillet 2017.

Madame le Maire fait lecture du projet de délibération mis sur table.

Suite à lecture, Madame Catherine TALFER demande s'il est nécessaire de préciser, sur la délibération, les 4 jours d'école concernés par cette organisation. Madame le Maire précise que les quatre jours sont, comme auparavant, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Madame le Maire précise qu'elle a rencontré les directeurs des deux écoles, qui sont favorables au retour de la semaine de 4 jours.

Madame Carole DRUELLE s'interroge sur l'accueil pour les mercredis récréatifs, sur le nombre suffisant de places disponibles. Madame le Maire précise que l'agrément donné par la C.A.F. est de 40 places maximum.

Madame le Maire précise que les parents des élèves seront informés par courrier si décision conjointe d'avis favorable du conseil municipal et des conseils des deux écoles. Il sera précisé sur le courrier, que la mise en place de la semaine des 4 jours se fera sous réserve d'accord du D.A.S.E.N..

Résultat du vote : 20 voix POUR et 2 voix ABSTENTIONS (Mesdames VANDENABEELE et MAZINGHIEN).

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la demande de dérogation pour la semaine scolaire des 4 jours.

Il est présenté ensuite un projet de délibération concernant l'adaptation des tarifs des activités périscolaires et des mercredis récréatifs.

Il n'y a pas de modification des tarifs, mais un ajustement de ceux-ci à la nouvelle organisation de la semaine des 4 jours.

Résultat du vote : 22 voix POUR.

Le conseil municipal est clos à 19 H 45. 1/1